

Propriétaires Occupants

• Listing des dispositifs d'aides à la rénovation en Haute Loire :

	Quand le demander	Comment faire la demande	Organisme concerné
Crédit d'impôt			
CITE (Crédit d'impôt pour la transition énergétique)	Après les travaux (lors de la déclaration de revenu)	Mentionner le montant des travaux réalisés sur votre déclaration de revenu liée à l'année de réalisation des travaux	Impôt Service 0 810 467 687
Primes et aides			
ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'habitat)	Avant le début des travaux	Contacteur l'ANAH pour constituer un dossier	ANAH 04 71 05 83 56
Ou			
CEE (Certificats d'économie d'énergie)	Avant la signature des devis travaux	Comparer les offres - www.quelleprime.fr/ - www.nr-pro.fr/ et s'inscrire auprès de l'offre la plus attractive	Offres relayées par : - Artisans - Grande distribution - Fournisseurs d'énergie
Autres primes			
Collectivités territoriales	Avant le début des travaux	Voir avec la collectivité territoriale si un dispositif existe (prime, exonération de taxe foncière...)	Espace Info Energie 04 71 07 41 78 ou Votre collectivité
Caisses de retraite	Avant le début des travaux	Voir avec la caisse de retraite si un dispositif existe	Votre Caisse de retraite
Prêts avantageux			
Eco PTZ	Avant le début des travaux	Remplir les formulaires de demande et les retourner auprès de votre banque	Espace Info Energie 04 71 07 41 78 ou Votre banque
PTZ Acquisition logement ancien	Avant le début des travaux	Se renseigner auprès de votre banque	Espace Info Energie 04 71 07 41 78 ou Votre banque
Microcrédits	Avant le début des travaux	Se renseigner auprès de la CAF	CAF
TVA réduite			
TVA 5,5% (pour tous travaux éligibles au CITE sinon 10%)	L'artisan l'applique directement lors de la réalisation des devis et facture		Impôt Service 0 810 467 687 Ou Espace Info Energie 04 71 07 41 78











Choisir un artisan RGE : « Reconnu Garant de l'Environnement »

Le ministère du Développement durable l'ADEME et ses partenaires ont défini une qualification « Reconnu Garant de l'Environnement » permettant d'identifier les artisans ayant suivi une formation spécifique et signé une charte d'engagement sur la rénovation. Le choix d'un artisan « RGE » est obligatoire pour l'obtention des aides financières.

Vous pouvez consulter la liste des entreprises qualifiées à l'adresse suivante :

<http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

Ou sur les différents annuaires existants de labels reconnus RGE :

Logos	Type de travaux	Annuaire professionnels sur
	Energie renouvelables Amélioration énergétique	http://travaux.qualibat.com/
	Rénovation énergétique.	http://www.performance-energetique.lebatiment.fr/annuaire_pro
	Rénovation énergétique	http://www.eco-artisan.net/renovation/je-trouve-un-eco-artisan-r.html
	Installateurs d'énergie solaire thermique (eau chaude et chauffage)	http://www.qualit-enr.org/annuaire/
	Installateurs d'énergie solaire photovoltaïque (électricité)	http://www.qualit-enr.org/annuaire/
	Installateurs de chaudière ou poêle bois énergie (bûches, granulés, plaquettes)	http://www.qualit-enr.org/annuaire/
	Installateurs de pompes à chaleur (notamment géothermie)	http://www.qualit-enr.org/annuaire/
	Installateurs de chaudières à condensation et à micro-cogénération.	http://www.qualit-enr.org/annuaire/
	Entreprises du génie électrique et énergétique.	http://www.qualifelec.fr/rechercher-une-entreprise
	Ingénierie (étude thermique, maîtrise d'œuvre)	http://opqibi.com/

Cumuls des aides financières :

	CITE	Eco-PTZ	ANAH + PRIME FART	Caisses de retraite	CEE	TVA Réduite
CITE						
Eco-PTZ	CUMULABLES					
ANAH + PRIME FART	CUMULABLES (Aides ANAH déduites du montant TTC de dépenses éligibles au CITE)	CUMULABLES				
Caisses de retraite	CUMULABLES (Aides Caisses de retraite déduites du montant TTC de dépenses éligibles au CITE)	CUMULABLES				
CEE	CUMULABLES (Aides CEE déduites du montant TTC de dépenses éligibles au CITE)	CUMULABLES	NON CUMULABLES	CUMULABLES		
TVA Réduite	CUMULABLES	CUMULABLES	CUMULABLES	CUMULABLES	CUMULABLES	
Subventions collectivités	CUMULABLES (Aides des collectivités déduites du montant TTC de dépenses éligibles au CITE)	CUMULABLES	CUMULABLES	CUMULABLES	CUMULABLES	CUMULABLES

• Renseignements / Contacts :

Alexandre LYOTARD et Anthony BLANC

C.A.U.E. de la Haute-Loire
16 rue Jean Solvain
43000 LE PUY-EN-VELAY

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tél. : 04 71 07 41 78

Fax : 04 71 02 31 42

Courriel : contacteie@caue43.fr

Site web: www.caue43.fr

Attention : Cette fiche est donnée à titre indicatif. Nous vous invitons à contacter les services concernés qui sont seuls habilités à vous préciser si les dépenses envisagées sont éligibles à ces avantages.

Janvier 2018